



litige achat voiture neuve

Par **Imouff**, le **02/09/2009** à **23:10**

Bonsoir,

J'ai acheté une peugeot(bipper tepee) en juillet, et elle ne me convient pas. Elle n'a qu'une porte laterale (ce que j'ignorai a la commande) or j'ai deux enfants dont un handicapé d'ou la galère pour l'installer! Je n'ai vue le véhicule qu'après avoir payé et comme c'est ma première voiture neuve j'ai été pris de court... Depuis j'essaie de trouver une solution avec le concessionnaire mais cela traine. Ca proposition et de me reprendre le véhicule 6900€ (je l'ai payé 13490€!) pour l'achat d'une autre avec deux portes latérales.

Voila rapidement ma situation.

Que puis je faire? A quoi puis je prétendre? Que me conseillez vous? Quelle attitude dois je avoir?

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement